

Plus de documentation sur  
<http://references-sante-securite.msa.fr>

Votre interlocuteur Santé Sécurité au Travail

**MSA MARNE – ARDENNES – MEUSE**

24 boulevard Louis Roederer – 51077 REIMS CEDEX  
Tél. 03 26 40 80 76 – Fax 03 26 47 45 61  
[www.msa085155.fr](http://www.msa085155.fr)

**MSA PICARDIE Site de l'Aisne**

Rue Turgot – 02008 LAON CEDEX 9  
Tél. 03 23 23 68 75 – Fax 03 23 23 65 54  
[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

**MSA SUD CHAMPAGNE**

1 avenue du Maréchal Joffre – 10032 TROYES CEDEX  
Tél. 03 25 43 54 06 – Fax 03 25 43 54 76  
[www.msa10-52.fr](http://www.msa10-52.fr)

Réalisation MSA - Dessins Roland GREMET - SST MAM 09 003

santé sécurité au travail

> Viticulture

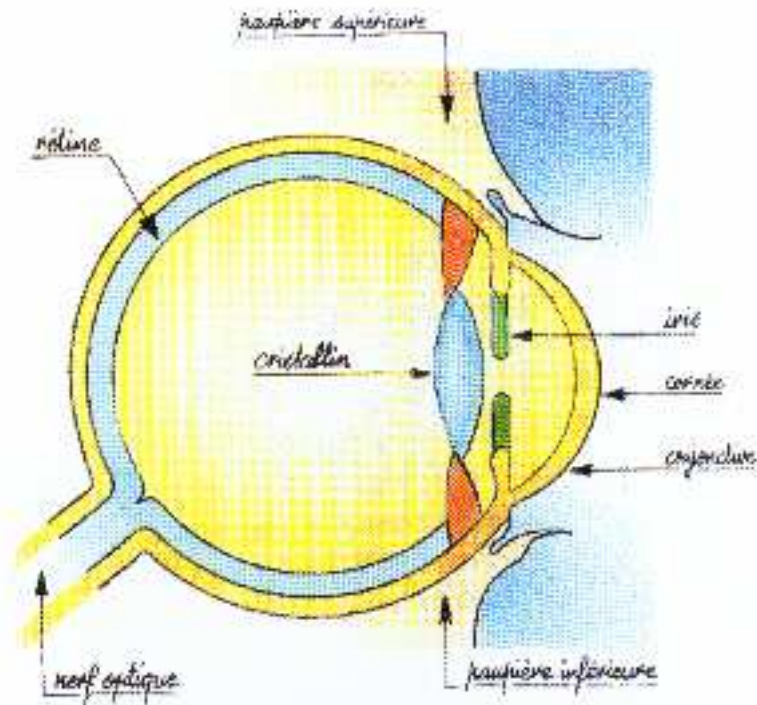
> taille de la vigne

## L'œil

Le premier siège des lésions  
des accidents du travail  
pendant la période de taille



## L'œil : comme un appareil photographique



- une pellicule : la rétine
- un objectif : le cristallin
- un diaphragme : l'iris

L'image reçue par la rétine est transformée en signaux envoyés au cerveau par le nerf optique.

Bien voir nécessite

- ✓ des yeux en bon état
- et
- ✓ un éclairage suffisant

## Que faire en cas d'accident ?

Toute plaie négligée peut s'infecter et provoquer une perte partielle ou totale de la vue.



⇒ En cas de projection de poussières ou de particules, évitez de vous frotter l'œil. Le bon réflexe consiste à cligner plusieurs fois pour évacuer le corps étranger. Un rinçage au sérum physiologique peut être utile ; s'il se révèle inefficace, le mieux est de consulter.

⇒ Face à des contusions, l'application immédiate d'une compresse d'eau glacée (ou d'une poche réfrigérante en intercalant un tissu protecteur) maintenue 15 minutes, permet de diminuer la douleur et l'œdème. Dans ce cas de contusion un avis ophtalmologique est nécessaire.

⇒ En présence d'une plaie, la seule option raisonnable est de panser légèrement l'œil et d'appeler les urgences. Tout autre geste (compression, lavage, frottement...) pourrait être dangereux.

Même en l'absence de traumatisme, un œil rouge, douloureux doit être rapidement examiné par un médecin.

### à faire

- Pansez l'œil et consultez en urgence
- Consultez rapidement si votre œil devient rouge, douloureux, et que votre vue a baissé brutalement
- Après 45 ans, faites contrôler votre vue au moins tous les deux ans

### à ne pas faire

- Tenter de nettoyer l'œil en cas de plaie oculaire.
- Utiliser de vieux flacons de collyre ou celui prescrit à autrui

## Le choix définitif des modèles

La concertation employeur - salariés permet de trouver le meilleur compromis possible entre la nécessité de se protéger les yeux et/ou le visage avec les impératifs de l'activité.

- ⇒ plutôt que d'imposer le port systématique, définir avec les opérateurs les tâches précises pour lesquelles le port de ces protecteurs est indispensable.
- ⇒ préférer à un modèle «parfait» mais trop contraignant, un modèle moins performant mais plus confortable qui sera effectivement porté.
- ⇒ lorsque la situation de travail impose le port de plusieurs protections (ex. : lunettes + casque anti-bruit) rechercher des solutions compatibles.



Lors de la mise à disposition de lunettes, une information du personnel sur leur utilisation est indispensable et obligatoire.

## Quels risques pour vos yeux et votre visage ?

Chaque année en Champagne un accident du travail sur deux atteint les yeux à l'occasion des travaux de :

- prétaillage,
- déroulage de fil de fer,
- manipulation de fiches,
- broyage,
- brûlage des sarments et travaux annexes liés à la taille (atelier...).



Risques mécaniques (projection de sarments, corps étrangers, particules métalliques, chocs,...)  
➤ **des plaies, perforations oculaires**

Risques thermiques (particules incandescentes de sarment...)  
➤ **des brûlures**

Risques liés aux rayonnements (UltraViolet...)  
➤ **fatigue des yeux, conjonctivite, brûlures, lésions rétinienne, cataracte...**

Certains accidents peuvent entraîner la perte partielle ou totale de la vue.

## Pourquoi porter des lunettes au travail ?

- ⇒ Pour se protéger les yeux
- ⇒ Pour éviter la fatigue oculaire
- ⇒ Pour ne pas abîmer ses lunettes personnelles (verres correcteurs)

## Comment éviter les accidents ?

- ⇒ Réduire le risque à sa source et privilégier les mesures de prévention collective.
- ⇒ Choisir une protection adaptée même pour des travaux de courte durée, chaque fois qu'il existe un risque de projection, porter une protection des yeux et/ou du visage adaptée.

**Les seules protections naturelles  
- sourcils, paupières, cils et larmes - ne sont pas suffisantes**



## Le choix et l'entretien des Equipements de Protection Individuelle

- ⇒ Il existe un grand choix d'équipements, adaptés à la plupart des situations : légèreté, aération, anti-buée, forme enveloppante, anti-rayures...
- ⇒ La plupart des opticiens peuvent vous proposer des lunettes de protection à verres correcteurs.
- ⇒ Par beau temps, pensez à porter des lunettes de soleil.
- ⇒ Nettoyez périodiquement et soigneusement à l'eau et au savon en les frottant avec vos doigts pour éviter de les rayer.
- ⇒ Pensez à les stocker dans un étui rigide.
- ⇒ Renouvelez les lunettes lorsqu'elles sont piquetées ou rayées.



## Les lunettes sont strictement personnelles

- ⇒ Une période d'essai est à prévoir.
- ⇒ Les choix définitifs des protecteurs doivent tenir compte des contraintes de l'activité et des facteurs individuels (morphologie, problèmes de vision...).



- ⇒ Opter pour un produit esthétique permet souvent de favoriser le port des équipements de protection individuelle.